

ACTUALITE JURIDIQUE ET SOCIALE

Semaine du 10 au 14 février 2025

ACTU LEGALE ET REGLEMENTAIRE

❖ Les mesures sociales du projet de loi de finances pour 2025 définitivement adopté

Le rejet, le 5 février, de la motion de censure déposée après le recours à l'article 49.3 de la Constitution, puis le vote conforme opéré par les sénateurs le 6 ont permis l'adoption définitive par le Parlement du projet de loi de finances pour 2025. Sur le fond, il acte notamment la mise en place de « l'activité partielle de longue durée rebond », impose aux employeurs de participer au financement des contrats d'apprentissage pour les certifications de niveau Bac+3 et plus, et prolonge d'un an la possibilité de porter à 75 % la prise en charge des frais de transports publics, de même que le dispositif de monétisation des jours de RTT.

La contribution du ministère du Travail au redressement est environ de 4 milliards d'euros, les crédits de la mission « travail emploi » passant de 23,7 milliards d'euros à 19,7 milliards d'euros, mais restant supérieurs de 24 % à leur montant en 2019

❖ **PLF 2025 : le Conseil constitutionnel rendra son verdict le 13 février.**

Saisi par le Rassemblement national et La France insoumise sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, définitivement adopté par le Parlement le 6 février dernier. Le Conseil constitutionnel rendra sa décision le 13 février « dans l'après-midi », dernière étape avant la promulgation, a indiqué l'institution à l'AFP le 7. Les députés du Rassemblement national ont ciblé quatre articles, dont ceux modifiant la fixation du prix de l'électricité nucléaire et celui qui alourdit le malus écologique automobile. Le groupe La France insoumise conteste, lui, une dizaine de mesures, en particulier celles visant les ressources des collectivités locales, ainsi que le tour de vis contesté sur l'exemption de TVA des autoentrepreneurs – que le gouvernement a déjà annoncé « suspendre » face au tollé. Le Conseil constitutionnel pourra au passage se pencher sur les autres dispositions, notamment pour en évincer comme à son habitude les probables « cavaliers » législatifs. Source AFP

❖ PLFSS pour 2025 : le gouvernement engage à nouveau sa responsabilité à l'Assemblée nationale

Après un troisième recours à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, le 10 février, le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 est en passe d'être adopté en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale. Le gouvernement a rétabli une partie des modifications issues de la commission mixte paritaire (CMP) avant la censure de décembre dernier, en y apportant quelques ajustements, notamment pour décaler les dates d'entrée en vigueur de certains dispositifs en matière d'allègements de cotisations.

❖ **Le PLFSS pour 2025 est adopté en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale après le rejet de la motion de censure.**

Le 12 février, la motion déposée par La France Insoumise en réaction au troisième recours à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, en nouvelle lecture, cette fois sur la troisième partie du PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) pour 2025 consacrée aux dépenses ainsi que sur l'ensemble du texte, a été rejetée par les députés avec seulement 121 voix recueillies sur les 289 requises. En conséquence, l'ensemble du PLFSS pour 2025 est considéré comme adopté en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale. Le Sénat examinera le texte en nouvelle lecture les 17 et 18 février prochains. En cas d'adoption sans modification au Palais du Luxembourg, le PLFSS pour 2025 sera enfin définitivement adopté par le Parlement. À défaut, il reviendra le lendemain pour une dernière lecture à l'Assemblée qui aura le dernier mot, avant une très probable saisine du Conseil constitutionnel (Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025, considéré comme adopté en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale, 12 févr. 2025).

ACTU JURISPRUDENTIELLE

❖ **Les préconisations de la Défenseure des droits pour la conduite des enquêtes internes en entreprise**

Le déni et l'absence de réaction adaptée des employeurs face aux signalements reçus en matière de discriminations et de harcèlement contribuent à leur persistance et au non-recours des victimes » déplore Claire Hédon, la Défenseure des droits, dans une décision-cadre du 5 février 2025. Afin de remédier à l'hétérogénéité des pratiques et de compenser l'absence d'un cadre juridique au sein du Code du travail, elle adresse aux employeurs une série de 49 recommandations. Celles-ci visent à « les accompagner dans le traitement des signalements de discrimination, et notamment dans le déroulement des enquêtes internes » qui doivent s'ensuivre, « afin de mieux lutter contre toutes les formes de discrimination dans l'emploi. *Décision-cadre du Défenseur des droits n° 2025-019 relative à des recommandations générales concernant les enquêtes internes réalisées à la suite de signalement pour discrimination, 5 févr. 2025*

❖ **La Cnil sanctionne la surveillance excessive de salariés via un logiciel de mesure de leur activité**

La Cnil a rendu public, le 4 février, la condamnation à 40 000 € d'amende d'un employeur s'étant livré à une surveillance disproportionnée de l'activité de ses salariés, à des fins notamment de mesure de leur temps de travail. Était principalement en cause, l'installation d'un logiciel sur leurs ordinateurs, comptabilisant des périodes « d'inactivité supposée » en fonction des mouvements de souris et frappes au clavier, et réalisant des captures d'écran régulières. Les salariés étaient en outre filmés en permanence, à leur poste et dans les espaces de repos. *Cnil, délib. n° SAN-2024-021, 19 déc. 2024*

❖ Axa France organise le dialogue social sur l'usage de l'intelligence artificielle

Favoriser un dialogue social pragmatique et régulier sur l'intelligence artificielle (IA), tel est l'objectif que s'est assigné Axa France en concluant, le 19 novembre dernier, avec la CFE-CGC, la CFDT et l'Unsa, un relevé de conclusions d'une concertation dédiée à l'IA applicable jusqu'au 30 novembre 2026. Celui-ci fixe notamment les règles du jeu en la matière. [Concertation avec les organisations syndicales représentatives au sein d'AXA France sur le dialogue social et l'intelligence artificielle \(Relevé de conclusions\), 19 nov. 2024](#)

ACTU ECONOMIQUE ET SOCIALE

❖ **Discriminations, harcèlement sexuel : la Défenseure des droits recadre les employeurs**

« Lorsqu'un salarié d'une entreprise privée ou un agent public s'estime victime d'une discrimination ou de violences sexuelles ou sexistes, il peut signaler la situation à son employeur », a rappelé la Défenseure des droits, Claire Hédon, dans un communiqué du 6 février. Si le signalement nécessite des investigations, l'employeur est tenu d'ouvrir une enquête qui peut être menée en interne ou confiée à un prestataire extérieur. Or, l'organisme a constaté, « après l'examen de nombreuses situations individuelles », « une forte disparité des pratiques et de nombreux manquements dans l'organisation et la réalisation de ces enquêtes internes ». « Saisie de nombreuses réclamations », Claire Hédon publie donc une décision-cadre qui formule une cinquantaine de recommandations pour mieux traiter ces situations, en soulignant qu'« une enquête interne sérieuse bénéficie à l'ensemble des parties ». La décision-cadre préconise ainsi des dispositifs de signalement « facilement accessibles », que l'enquête soit ouverte dans un délai « n'excédant pas deux mois » ou encore qu'elle soit conclue dans des délais « les plus brefs possibles » et que l'employeur « permette à la victime présumée de ne pas côtoyer la ou les personnes qu'elle a mise(s) en cause ». Source AFP

❖ **Derrière la révolution de l'IA, la place des femmes en question**

La surreprésentation des hommes dans le secteur de l'intelligence artificielle (IA) pose la question de la place des femmes, une absence à laquelle il est urgent de s'attaquer aux yeux des spécialistes. En France, selon l'Insee, les femmes représentent seulement 24 % des personnes employées dans le numérique. Au niveau mondial, elles représentent 12 % des chercheurs en IA et 6 % des développeurs, selon l'Unesco. « Si rien n'est fait, cela veut dire que plus de la moitié de l'humanité va être laissée de côté des changements en cours et à venir », a souligné auprès de l'AFP Hélène Deckx Van Ruys, copilote du groupe femmes et IA au Laboratoire de l'égalité, à l'heure où se tient un sommet mondial consacré à l'IA à Paris. « L'IA va transformer de très nombreux métiers existants et les personnes qui vont réussir seront celles qui maîtrisent les outils et n'en ont pas peur », a de son côté souligné Tanya Perelmuter, cofondatrice de la Fondation Abeona qui milite pour une IA responsable. Il est essentiel selon elle que les femmes « prennent le train en marche, et pas seulement comme passagères : elles doivent être aux commandes ». Pour tenter de renverser la vapeur, les spécialistes du secteur s'accordent sur l'importance d'une sensibilisation dès l'école primaire, où les stéréotypes de genre liés à certains métiers doivent être déconstruits. Source AFP

❖ **PLF 2025 : pour FO, « l'austérité revient par la fenêtre »**

« À l'issue d'un parcours chaotique, la loi de finances pour 2025 est finalement adoptée et met en œuvre le plan d'austérité que le précédent gouvernement prévoyait déjà d'imposer », a regretté FO dans un communiqué de presse du 7 février intitulé « L'austérité revient par la fenêtre ». Pointant l'effort « de 50 milliards d'euros l'équivalent de près de deux points de PIB, incluant une baisse de la dépense publique pour 32 milliards d'euros », FO souligne que « des coupes budgétaires supplémentaires se sont ajoutées au projet de loi initial », frappant « plusieurs ministères », et notamment celui du « Travail avec une réduction des aides à l'apprentissage ». La confédération syndicale souligne également que « sur la fiscalité, le gouvernement mise sur une hausse des recettes de l'ordre de 21 milliards d'euros, mais avec des ambitions revues à la baisse par rapport au projet de loi initial, notamment sur la contribution sur les plus hauts revenus (CDHR) ou la contribution exceptionnelle sur les bénéfices qui seront limitées dans le temps ». Pour FO, « ce budget conduit à aggraver la politique économique menée depuis 2017 », c'est-à-dire « une politique de soutien aux entreprises et aux ménages les plus aisés qui n'a permis – c'est le moins que l'on puisse dire – ni de redresser les finances publiques, ni la croissance économique ». Et « son bilan est soigneusement occulté par une rhétorique anxiogène autour du déficit public », estime-t-elle.

❖ **... la ministre du Travail prône une adoption de l'IA dans toutes les entreprises...**

La ministre du Travail, Astrid Panosyan-Bouvet, a appelé, dans une tribune parue dans le Journal du dimanche du 9 février, à déployer plus largement l'intelligence artificielle (IA) dans « toutes les entreprises ». Elle « n'est pas réservée aux geeks, aux grandes entreprises ou aux start-up mais concerne toutes les entreprises et tous les métiers, qu'ils soient cognitifs, manuels ou relationnels », a-t-elle écrit. « Aujourd'hui, seules 25 % de nos entreprises, dont 10 % des PME seulement, utilisent l'IA » et, rappelle-t-elle, « sans un sursaut, l'OCDE estime que la France bénéficierait des gains de productivité les plus faibles parmi les pays du G7 ». « Chaque entreprise est en première ligne et doit maintenant examiner sa manière de travailler », estime la ministre qui constate que « beaucoup de salariés précèdent leurs managers dans l'adoption » de l'IA. « Ils « bidouillent » discrètement, non sans risque pour la sécurité des données sensibles des entreprises », a-t-elle souligné. C'est, selon elle, « le dialogue social qui permettra de créer le cadre de confiance nécessaire, de développer la formation et de passer de l'utilisation individuelle à l'adoption collective ». Source AFP

❖ **Le ministre de l'Économie compte sur l'IA pour contribuer au maintien du cap budgétaire**

« Les gens me demandent souvent si nous pourrions respecter nos objectifs budgétaires », a relevé le ministre de l'Économie, Éric Lombard, le 11 février lors de l'événement Business Day, dans le cadre du Sommet international sur l'intelligence artificielle (IA) à Paris. « Je suis sûr que l'IA sera l'un des facteurs qui nous aideront à atteindre notre objectif », a-t-il assuré. Le 9, au Grand Jury RTL/M6/Le Figaro/Public Sénat, il avait promis la mise en place « d'outils de pilotage budgétaire inédits » pour respecter les prévisions budgétaires, sans toutefois citer l'IA. « Nous avons eu une réunion [de ministres, NDLR] la semaine dernière autour du Premier ministre François Bayrou », a-t-il ajouté, « pour réfléchir à la manière dont l'IA pourrait transformer la gestion de l'administration. Croyez-moi, de nombreuses idées ont fleuri autour de la table ». « Aujourd'hui, il faut s'assurer que l'innovation trouve son marché », a-t-il ajouté. Source AFP

❖ ... le Medef appelle à des milliards d'investissements dans l'IA

Dans un rapport dévoilé le 9 février, le Medef a appelé le gouvernement à créer un fonds d'investissement de dix milliards d'euros et à injecter cinq milliards par an dans l'intelligence artificielle (IA) sur les cinq prochaines années. Ces deux recommandations ont été formulées par la Commission de l'IA en 2024, mais sans être suivies d'effet, critique l'organisation patronale. La France doit aussi mieux se former et s'équiper, selon l'organisation patronale, qui propose d'orienter chaque année 100 000 jeunes vers des carrières scientifiques en plus de former 100 000 salariés à son utilisation et 100 000 « experts de l'IA ». Parmi les propositions du Medef, on trouve également l'aide au « déploiement massif » de centres de données dans l'Hexagone, l'IA étant très consommatrice de ces infrastructures énergivores. Les dix propositions principales que compte le rapport du Medef ont été préparées à la suite d'auditions mais aussi de son « Tour de France de l'IA », organisé conjointement avec le syndicat professionnel des entreprises du numérique Numeum. « Le temps n'est plus à la tergiversation », a déclaré le patron du Medef, Patrick Martin, lors de la clôture du tour le 4 février au siège parisien de l'organisation. Il devrait présenter ces propositions le 11 dans le cadre du sommet mondial de l'IA (v. l'actualité n° 19221 du 10 févr. 2025). Source AFP

❖ Le ministre de l'Économie compte sur l'IA pour contribuer au maintien du cap budgétaire

« Les gens me demandent souvent si nous pourrions respecter nos objectifs budgétaires », a relevé le ministre de l'Économie, Éric Lombard, le 11 février lors de l'événement Business Day, dans le cadre du Sommet international sur l'intelligence artificielle (IA) à Paris. « Je suis sûr que l'IA sera l'un des facteurs qui nous aideront à atteindre notre objectif », a-t-il assuré. Le 9, au Grand Jury RTL/M6/Le Figaro/Public Sénat, il avait promis la mise en place « d'outils de pilotage budgétaire inédits » pour respecter les prévisions budgétaires, sans toutefois citer l'IA (v. l'actualité n° 19222 du 11 févr. 2025). « Nous avons eu une réunion [de ministres, NDLR] la semaine dernière autour du Premier ministre François Bayrou », a-t-il ajouté, « pour réfléchir à la manière dont l'IA pourrait transformer la gestion de l'administration. Croyez-moi, de nombreuses idées ont fleuri autour de la table ». « Aujourd'hui, il faut s'assurer que l'innovation trouve son marché », a-t-il ajouté. Source AFP

❖ L'IA va accroître les inégalités entre hommes et femmes dans le travail, prévient le directeur de l'OIT

L'automatisation du travail engendrée par l'intelligence artificielle (IA) affectera davantage les femmes, a mis en garde le directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT), Gilbert F. Houngbo, le 10 février lors d'une table ronde organisée au Grand Palais, à Paris, dans le cadre du sommet sur l'IA. « Si les entreprises peuvent remplacer les travailleurs par des robots, il est très probable qu'elles le fassent », a-t-il aussi souligné, rappelant toutefois que, pour le moment, l'IA créait davantage d'emplois qu'elle n'en détruisait, même si ces nouveaux emplois risquaient d'être « moins bien rémunérés et moins bien protégés ». Au total, l'IA devrait avoir un impact sur 2,3 % des emplois à travers le monde, soit environ 75 millions, d'après l'OIT. « Les gens qui écrivent pour la télévision, les gens qui travaillent dans les centres d'appels, toutes ces personnes-là sont extrêmement inquiètes de voir que l'IA va soit réduire leur autonomie, soit complètement les remplacer », a abondé sur scène Christy Hoffman, secrétaire générale de la fédération syndicale internationale UNI Global Union. Pour que ces travailleurs ne soient pas laissés de côté, il faut « un vrai soutien grâce à un système de protection sociale » mais aussi « de la formation continue » des employés, a plaidé Gilbert F. Houngbo. Source AFP

❖ L'Anact publie un nouveau guide pour déployer la QVCT en entreprise

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) a publié le 7 février un nouveau guide intitulé « 10 questions sur la mise en œuvre de la QVCT ». Destiné aux dirigeants, responsables RH et représentants du personnel d'entreprises de toutes tailles, il vise à accompagner les entreprises dans l'intégration durable de la qualité de vie et des conditions de travail. S'appuyant sur les expériences de terrain de l'Anact, il fournit des repères pour adapter la démarche QVCT à divers contextes et enjeux professionnels, et met en avant l'importance de placer les questions du travail au cœur des démarches QVCT, l'articulation entre dialogue social et dialogue professionnel, les méthodes pour expérimenter des actions en faveur de la QVCT, le lien entre la QVCT et d'autres démarches comme la prévention des risques, la RSE ou l'amélioration de la qualité. Le guide est disponible gratuitement en téléchargement sur le site de l'Anact.